

Monsieur le Président de la République réaffirme son attachement à l'inclusion effective des handicapés dans la société sénégalaise.



Abordant le premier point de sa communication, en Conseil des Ministres, le Président de la République a réaffirmé son attachement à l'inclusion effective des compatriotes handicapés dans notre société.

Il a, à ce sujet, rappelé que c'est cela qui fonde sa détermination à faire de la protection des groupes vulnérables, une des priorités de son agenda pour un nouveau Sénégal, mais également son engagement à rétablir l'équité et la justice sociales entre tous les citoyens du pays.

Ainsi, au-delà de la volonté de l'Etat de renforcer la dotation en appareillages divers pour les personnes vivant avec un handicap, le Président de la République a informé le Conseil qu'il tient à ce que des mesures à fort impact social et psychologique soient mises en œuvre dès le premier trimestre de l'année 2013.

Il a, à ce titre, invité le Premier Ministre à soumettre, dans les meilleurs délais, les décrets d'application de la loi d'orientation sociale qui vont assurer respectivement la mise en place d'un fonds d'appui des personnes vivant avec un handicap.

Par ailleurs, Le Président de la République a également invité le Premier Ministre à faire prendre les mesures appropriées pour l'aménagement du cadre de vie général afin que les transports, les édifices publics et les centres de loisirs soient accessibles aux personnes vivant avec un handicap.

Le Chef de l'Etat a également annoncé la tenue d'un conseil présidentiel sur le handicap, dans le premier semestre de l'année 2013.

Au titre des textes législatifs et réglementaires le Conseil a examiné et adopté :

- Un projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2010-1209 du 13 septembre 2010 relatif à la loi n° 2008-41 du 20 août 2008 sur la Cryptologie au Sénégal.**
- Un Projet de décret portant création et gestion du projet de la deuxième Université de Dakar.**
- Un projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de la Délégation générale pour l'organisation du XVème Sommet de la Francophonie à**

Dakar

- Un projet de décret déclarant fériée, chômée et payée, la journée célébrant le Grand Magal de Touba édition 2013

[Revenir](#)